

Réponse à la demande de compléments - Dossier n° 020657/KKP

Projet de centrale photovoltaïque – Ancienne base ferroviaire de Laudun l'Ardoise (Gard)

24 juillet 2026

Objet : Réponse à la demande de compléments – dossier n° 020657/KKP – Projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne base ferroviaire de Laudun l'Ardoise (Gard)

Référence : Votre courrier du 22 juillet 2026 – Demande de compléments relative au dossier d'examen au cas par cas n° 020657/KKP

Pièces jointes : Annexes 1 à 4 (détails en fin de courrier)

Madame,

Par courrier en date du 22 juillet 2026, vous avez sollicité des compléments dans le cadre de l'instruction de la demande d'examen au cas par cas relative au projet de centrale photovoltaïque porté par SNCF Renouvelables sur l'ancienne base ferroviaire de Laudun l'Ardoise, dans le département du Gard.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les éléments de réponse aux cinq points soulevés dans votre demande de compléments. Ces éléments ont été préparés avec le souci d'apporter des informations les plus précises possibles à ce stade du projet, complètes et en adéquation avec les attentes exprimées dans votre courrier.

Le présent document est structuré en cinq parties correspondant aux cinq questions posées.

1. Tracé des hypothèses de raccordement au réseau public

Dans le cadre de la présente réponse, les hypothèses de raccordement envisagées sont les suivantes :

Le point de livraison pressenti se situera sur le site dans le « poste de livraison mixte » indiqué sur le plan. Selon les échanges ultérieurs qui auront lieu avec Enedis lors de la demande de raccordement, le poste de livraison pourrait être positionné de façon alternative à l'intersection du chemin d'accès au projet (à aménager lors de la construction et dans le cadre de la déclaration préalable) et de la voie publique. Un réseau de distribution HTA existant se situe au niveau de cette voie. La longueur estimée du raccordement en mètres entre les panneaux et le réseau HTA existant est d'environ 200 à 250m jusqu'à la route. Le raccordement se fera en souterrain de la centrale jusqu'à la route. L'emprise traversée est sur la même parcelle que celle sur laquelle se situe le projet.

Les documents cartographiques illustrant ces hypothèses sont joints en Annexe 1 (plan ou carte des hypothèses de raccordement au réseau public)

À ce stade des études, les impacts potentiels associés aux travaux de raccordement sont évalués comme suit :

- Impacts sur les sols : faibles (tranchées à réaliser le long de la route sur des zones déjà débroussaillées).
- Impacts sur les habitats naturels et la végétation : aucune traversée de haies, bosquets, zones humides, habitats d'intérêt communautaire identifiée
- Impacts sur la faune : aucune destruction perturbation de corridors écologiques identifiés
- Impacts paysagers : visibilité des infrastructures neutres du fait de l'intégration des nouveaux réseaux en sous-terrain et de la proximité des réseaux existants. Aucune modification du profil du terrain envisagée.
- Impacts sur la circulation et les riverains : gêne temporaire liée aux travaux, bruit, poussières, vibrations (durant la phase de construction – voir planning)

Les mesures envisagées pour limiter, éviter ou réduire ces impacts sont les suivantes : choix du tracé le moins impactant et le plus direct le long du chemin à aménager et donc à proximité de la piste à aménager dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

2. Modalités de mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) constituent une exigence réglementaire incontournable pour tout projet localisé dans ou à proximité de zones exposées au risque incendie. Le site de Laudun l'Ardoise, situé dans le département du Gard, est soumis à ces obligations conformément aux dispositions du Code forestier et aux arrêtés préfectoraux applicables à ce territoire. Le projet de centrale photovoltaïque devra donc intégrer ces contraintes dès la phase de conception et tout au long de l'exploitation du site.

La superficie concernée par les OLD est estimée à environ 2ha dont la majeure partie n'est ni boisée ni ne présente de végétation importante. Les zones d'OLD sont soit situées sur la parcelle du projet soit sur les zones déjà débroussaillées de la voie ferrée..

Les modalités d'intervention prévues pour la mise en œuvre des OLD sont détaillées ci-dessous :

- Zones concernées par les OLD : périmètre réglementaire situé sur la parcelle du projet, zone de défense des structures, interfaces forêt-habitat, abords de voies ferroviaires,
- Largeur de débroussaillage applicable selon la réglementation locale : 50m
- Fréquence des interventions : annuelle ou selon les prescriptions préfectorales
- Techniques utilisées : débroussaillage mécanique, manuel ou pastoralisme
- Traitement de la végétation : maintien de la strate arborée adulte, suppression des rémanents, possible broyage sur place ou exportation

L'Annexe 4 incluant la mise à jour du plan de masse permet de visualiser les 50m d'OLD nécessaires à proximité des panneaux photovoltaïques ou du poste électrique.

3. Surface projetée de l'aménagement

La surface projetée au sol des panneaux photovoltaïques permet d'évaluer l'emprise réelle du projet sur les sols et les habitats. Cette donnée est également nécessaire pour l'évaluation des impacts liés à l'imperméabilisation, à l'ombrage et à la modification des conditions écologiques dans et autour des tables photovoltaïques.

La surface projetée au sol des panneaux photovoltaïques est estimée à : **4112m²**.

Cette surface correspond aux caractéristiques prévisionnelles suivantes du projet :

Paramètre	Valeur prévisionnelle
Nombre prévisionnel de panneaux	1620
Puissance installée prévisionnelle	996,4 kWc ou 0,9964 MWc
Surface clôturée totale du projet	10 002 m ²
Surface des tables photovoltaïques	4111,6 m ²
Surface réellement imperméabilisée (fondations pour la citerne, le poste de livraison mixte et des structures photovoltaïques)	567 m ² (100m ² pour la citerne, 15m ² pour le poste électrique et 452,2m ² pour les structures métalliques à raison de 4 fondations de 40cm de diamètre pour chaque table de 27 panneaux). Note: la piste interne et la piste menant au site seront aménagées afin de ne pas imperméabilisée les sols (voir Annexes)
Taux de couverture approximatif	32,4%
Taux d'imperméabilisation approximatif (en faisant l'hypothèse de fondations en pieux béton de 40cm de béton d'ancrage autour des pieux métalliques)	5,7%

Il convient de préciser que la surface projetée au sol des panneaux diffère de l'emprise totale du projet clôturé. En effet, les panneaux sont montés sur des structures inclinées et ne recouvrent pas l'intégralité de l'emprise foncière. La

surface réellement imperméabilisée (fondations, locaux techniques) est significativement inférieure à la surface clôturée. Ces distinctions sont importantes pour l'évaluation des impacts sur les eaux pluviales, les sols et la biodiversité au sein de l'emprise du projet.

4. Calendrier prévisionnel des travaux

La définition d'un calendrier prévisionnel de réalisation du projet constitue un élément important pour anticiper les impacts temporaires liés aux différentes phases de chantier, et pour identifier les périodes d'intervention sensibles du point de vue écologique. Le planning fourni en Annexe présente les grandes phases de réalisation du projet et les horizons temporels envisagés à ce stade des études.

La durée totale estimée du chantier est d'environ : **5 à 8 mois**.

Il est précisé que les périodes d'intervention tiendront compte, le cas échéant, des enjeux écologiques identifiés lors des investigations naturalistes réalisées sur le site et ses abords. En particulier, les travaux susceptibles de perturber la faune et la flore (débroussaillage, terrassements, battage de pieux ou réalisation de fondations) seront planifiés en dehors des périodes les plus sensibles pour les espèces identifiées. Un suivi de chantier par un écologue pourra être mis en place si cela s'avère nécessaire au regard des enjeux identifiés.

Ce planning est précisé en Annexe 3.

5. Type de clôture envisagée

La sécurisation du périmètre de la centrale photovoltaïque par une clôture adaptée est une obligation technique et réglementaire pour ce type d'installation. Le choix du type de clôture doit cependant être réalisé en tenant compte non seulement des exigences de sécurité, mais également des enjeux paysagers, écologiques et de l'intégration dans le contexte local du site de Laudun l'Ardoise.

Le site sera sécurisé par une clôture de type clôture rigide d'une couleur verte afin d'assurer une bonne intégration paysagère.

Ses principales caractéristiques techniques et environnementales seront les suivantes :

Caractéristique	Description
Hauteur	2 m
Matériaux	Acier galvanisé
Couleur / traitement d'intégration paysagère	Verte
Dispositifs de passage pour la petite faune	Si besoin, grillage relevé sur quelques centimètres avec des passages faune dédiés
Portails et accès	1 portail d'accès
Longueur totale de clôture	500 à 600m

Le choix de cette clôture répond à un double objectif : d'une part, assurer la sécurisation des installations et prévenir tout accès non autorisé conformément aux exigences du gestionnaire du réseau et aux normes de sécurité applicables ; d'autre part, rechercher une intégration paysagère adaptée au contexte rural et naturel du site, en limitant l'effet de rupture visuelle et en maintenant, dans la mesure du possible, une perméabilité pour la petite faune terrestre.

La fiche technique ou le principe de clôture envisagé est joint en **Annexe 2** du présent courrier.

Conclusion

Au regard des éléments apportés dans le présent courrier et des pièces complémentaires jointes en Annexes, nous sollicitons la reprise de l'instruction du dossier d'examen au cas par cas n° 020657/KKP relatif au projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne base ferroviaire de Laudun l'Ardoise (Gard), porté par SNCF Renouvelables.

Nous espérons que ces compléments répondront pleinement aux attentes de vos services et permettront de poursuivre l'instruction du dossier dans les meilleurs délais. Nous demeurons entièrement disponibles pour fournir tout élément d'information complémentaire qui s'avérerait nécessaire à la bonne compréhension du projet ou à la complétude du dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Liste des pièces jointes

Les documents suivants sont joints au présent courrier et transmis simultanément via le portail pétitionnaire :

Annexe 1 – Hypothèse et carte du raccordement

Annexe 2 – Caractéristiques techniques du projet

Annexe 3 – Organisation et modalités des différents phases du projet photovoltaïque

Annexe 4 – Plan de masse incluant les délimitations des OLD